

**Avis de convocation / avis de réunion**

---

**AVIS DE CONVOCATION****GF 2012 DOMAINES & PATRIMOINE®**

Groupement Forestier d'Investissement à capital variable minimum de 760 000 €

3, rue Abbé Meslier 25000 BESANCON

RCS BESANCON N° 750 192 163

Les associés sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle le :

**Jeudi 11 avril 2019 à 9 heures 30**

**Au Domaine du Boulay – 18380 PRESLY (Cher)**

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Reddition de comptes du Gérant ;
- ✓ Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- ✓ Approbation du rapport de la gérance sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, et ses annexes ;
- ✓ Quitus à la gérance ;
- ✓ Affectation du résultat ;
- ✓ Rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- ✓ Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- ✓ Rémunération de la gérance ;
- ✓ Etat des demandes de sortie au titre de l'exercice soumis à approbation ;
- ✓ Constatation du montant du capital social ;
- ✓ Prise d'acte de la carence du Conseil de Surveillance ;
- ✓ Approbation des valeurs comptables, de réalisation et de reconstitution au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- ✓ Questions diverses.

Un document unique de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition des associés au siège social ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : [communication@domaines-et-patrimoine.com](mailto:communication@domaines-et-patrimoine.com), et sur le site Internet « Domaines & Patrimoine ». Il sera remis ou adressé à tout associé qui en fera la demande par lettre simple ou par courrier électronique au plus tard six jours avant la date de l'assemblée (Article R 225-75 du Code de Commerce).

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus au siège social trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Les procurations transmises par voie électronique sur le site Internet consacré aux assemblées peuvent valablement parvenir à celle-ci jusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de la réunion (Article R 225-80 du Code de Commerce).

Les coordonnées du site Internet auquel peuvent être envoyés les formulaires de vote à distance ou les votes électroniques émis pendant la réunion de l'assemblée sont les suivantes : <http://www.domaines-et-patrimoine.fr/>

Les associés ont la faculté de poser des questions écrites adressées à la gérance et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts, et qui pourront être envoyées au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée générale à l'adresse électronique suivante :

[communication@domaines-et-patrimoine.com](mailto:communication@domaines-et-patrimoine.com)

Sauf instruction contraire, les procurations et les votes par correspondance reçus pour la première assemblée restent valables pour toute assemblée ultérieure, sur convocation portant sur le même ordre du jour.

**La Gérance**